Prisonniers de guerre allemands

Près d'un million de prisonniers allemands sont restés en détention en France après la fin de la guerre et astreints à des travaux forcés.

180	
	Séance estraordinaire du 16 betolne 1945
	L'an mid neuf cent quarante cinq, le seize octobre, le Conseil Junicipal de la commune de Saugnae et Cambran dument convoque, s'est reun au heu ordinaire de ses se'ances sous la brisidence de Mo. reau Ducamb d'aire.
	Saugnac et Cambran diment convoque s'est reun au heu ordinaire de ses séances sous la
	présidence de Mo yean Ducamp, Laire.
	présidence de Mo year Ducamp, Maire. Présents Ma Ducamp, Delin, Descayaux, Ma Polier, Courne, Gruchemerre, Ces gourgnes Cauzin.
	Exensis: 4 Dernadet, Pastagnet, Harran, Payzan.
ando des prisonniers al	emands. I le l'aire rend compte du résultat des tempseles entres ses sous aftens de la
	main d'œutre allemande. Le logement sora assuré par la commune de Varante à la conditai
	emands. Il le laire rend compte du résultat des démarches entreprises pour obteuir de la main d'ocupre allemande. Le logement sera assuré par la commune de Narrosse à la conditing que la commune de Saugnae prenne à sa charge les réparatins indispensables pour le rendre babitable. Le Conseil accepte cette condition.
	il exprine le bou qu'un certain contrôle soit exercé, notamment sur les fournitures failes aux prisonniers et sur la comptabilité qui sera fournie par 1. Dasse gérant du Rommando. Il M'M' Morlais et Descayans sont chargés de ce contrôle.
1000000	I. A. Morlais et Descaraux sont charais de a se til
tim 1. Oindress	pour se a controle.

Délibérations du Conseil Municipal de Saugnac et Cambran, ci-dessus le 16 octobre 1945, ci-dessous, le 15 décembre 1945.

Prisonniers Wemands.	Décide d'assurer le fonctionnement financies du le do de l'. G. ainsi qu'il suit : 1º la commune de Saugnae assurera le paiement: aj du salaire des so prisanniers qui lui sont affectés sapoir : 1/2 salaire soit 5 par joir de travail et par homme verse au C. C. postal du dépot des prisanners de guerre 1° 186 à Enlandagre; 1/2 salaire et par homme verse au C. C. postal du dépot des prisanners de guerre 1° 186 à Enlandagre; 1/2 salaire
eour	à entre les mains du gestionnaire qui pourpoira apre les sommes ainsi reçues aux achats de fouentes antes suipant la demande de chaque prisonnier, conformement ou contrat passe apre l'administration milities by du salaire du gestionnaire soit so par jour
at au	es des frais de garde pour les seuls prisonniers qui su sons affernes. de de toutes les factures concernant les dépenses uniquement consées par son groupe de prisonnées in servient has des dépenses ardinaires.
	es La commune de Saugnac ne pareiro pas directement les factures concernant le rafitaillement immune de Narrosse se chargera de les regles et la commune de Saugnac ne paiera que la part qui jiendra des que ces dépenses auront été soldiés en totalité par la commune de Narrosse.
Jan A	Cette dernière sera remboursée sur titre de recette emis par le maire de Narross.

Ils sont en grande partie affectés à 2 secteurs d'activité économique jugés primordiaux par le gouvernement : l'agriculture et dans une moindre mesure l'extraction minière.

Leur détention est gérée par le Service des Prisonniers de Guerre. Leurs conditions de détention d'abord difficiles se sont peu à peu améliorées. Les derniers prisonniers ont été libérés au plus tard fin 48.

Saugnac comptera dans les années 46 et 47, de 7 à 15 prisonniers allemands.

Ils seront employés par la commune et par les particuliers qui en ont fait la demande.

Cossing des prisonniers aux particuliers	Le Conseil d'ende que enna prisonniers sur sept trapailleront désormais pour la commune à l'exception du Samedi; ce jour là les particuliers pourront les employer à la conditur qu'ils en fassent la domande à la mairie.
	Es deux autres continueront à trapailler chez leux employent babituel.

Délibération du Conseil Municipal de Saugnac et Cambran du 19 février 1946.

Empli de frionne . Lamer
Tousannet finer : Lames siposites A fourd but Borlangen - 1-1 5
Dibiri
Bretty Belin 1.
Beling the - 2- Stous & Sauceris -
Isclore de Mrante = remogre un prisonner =
Sprichemen - Gazala - vourait ey allemant -
Paricauf - 1
Getter - orter sport par semani-
Capaque Roger Sanueri 9.
Latuberc: to, y mucruing-
Latubetre: ton ly mencruried- trumanat d'hecourt: Liver et Mairi. Roemerberg

gommine de saugnae et combran.	pour les P.G. employés par la commune. Hols de Amakarrasa Février 1947	Matricale Rome et prénome Grade 11th de j. l'Étoul el Total du l Cheservation	o. cneff 24 5 120	1512 765 HARTELT Bernharmd cap 34 5 130	1515 377 : RINGLED Hernerm cap 84 5 120	1515 946 WOLF Anton 0 cm 24 5 130	1305 937 HAUFT Otto 6 sp 24 5 130	1514 175 WEBER Erich 0 cp 84 6 130	I cap 34 5	548 911 WILLS Kerf 6ep 24 5 120	538 591 BEUSCHER Johann 0 mp 24 5 130	1208 195 1 KARCH Bruno 1 cep 1 204 191 10 1 190 1 P. G. dospi	entiar verse		216 5 = 1.080	-	Charles Chillips of Marie and Constitute of Section 1	TOTAL TOTAL CARE	A payer and P. G. = 1.080. A payer and P. G. = 1.080.	-	Saugnae et Cambran 10 4 nars 1947	Le Matre,		
	NO PECULE POUR		Pécule Tetal du Obs. à Sir pécule	ID.	5 135	5 150	5 130	5 130	5 130	5 120	5 130	5 130	5 130	5 130	6 116	5 130	5 105	1,755	THE SEPT CENT		Osmbran le ler Juin 1946	Le Maire,		
	Commune - Mois de	_	Grade jours de travail.	e. en. 26	68p. 25	esp. 26	eap. 26	eap. 26	eap. 28	eap. S4	•ap. 58	eap. 226	esp. 26	eap. 28	e. eb. 23	•ap. 24	eap. 21	251	out état à la sense	Fres.	Saugnae et Os			
Kemande 6/80 Cemmas de Saugnas et Cambran.	BORDEREAU DES SORMES DUES AU TITRE DU 108 P.G. employée par la cemeume - Meis de Me	-4/02	Means of premas	RADAU Holmz	HARTHIT Bernnarna	RINGLEB Hermann	WOLF Anten	EXCRE HAUPT Otto	WEBER Bried	MEDLAN SS Waldenar	DRZIGSA Franz	KARGH Brune	GEILERT Kurt	WILLE Karl	/ GERBER Herst	JUERGERS Karlneinz	BEUSCHER Jensen		Arreté le présent	OIMQUANTE OIAQ Fres.		Jane St.	the property of	
Kerm unde Cemmune de Su			Hatrienle	1515 518	1512 765	1515 577	1515 946	1205 937	1514 175	1306 862		1306 195	1512 548	548 911	1518 548	1512 879	558 591				France.	harmen 1950	9.	1

Listes des prisonniers allemands employés à Saugnac et Cambran